



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21051273

Déposé / Reçu le

20 AVR. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0401 869 713**

Nom

(en entier) : **WEISHAUP**

(en abrégé) : **/**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **1070 Anderlecht, Boulevard Paepsem 7**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire - Confirmation fin mandat - nomination administrateur - renouvellement des mandats des administrateurs - renouvellement du mandat du administrateur délégué - fin du mandat de mandataire spécial - nomination de mandataires spéciaux

D'après un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d.d. 11/05/2020, il résulte:

I. Le renouvellement du mandat du commissaire de la société à responsabilité limitée "VGD Bedrijfsrevisoren", avec représentant permanent pour l'exercice du mandat, monsieur Peter BRUGGEMAN, ayant son bureau à 1780 Wemmel, Avenue Neerhof 2. Ce mandat durera trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2023.

D'après un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d.d. 30/10/2020, il résulte :

I. La confirmation que le mandat de monsieur Alois SCHNAUBELT, en tant qu'administrateur de la société, résidant de vie à 80805 Munchen (Allemagne), Ungererstrasse 42, a pris fin à la suite de son décès le 5 mai 2016.

L'assemblée générale extraordinaire a également confirmé que le mandat de monsieur Siegfried WEISHAUP à titre personnel a pris fin.

II. La nomination comme administrateur, pour une période de six ans, commençant le 1/11/2020 et finissant immédiatement après l'assemblée générale de 2026 :

- Monsieur Karl Heinz ROMER, domicilié à 88400 Biberach an der Riß (Allemagne), Vorarlberger strasse 33.

Le mandat d'administrateur de monsieur Karl Heinz ROMER, sera exercé à titre gratuit.

III. Le renouvellement du mandat d'administrateur de la société pour une période de six ans, commençant le 1/11/2020 et terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2026, de:

1. Monsieur Thomas WEISHAUP, domicilié à 89075 Ulm (Allemagne), Frauensteige 25 boîte 2.

2. La société de droit allemand "PYROTHERM" GmbH, ayant son siège social à 88477 Schwendi (Allemagne), Max-Weishaupt-Strasse 14, inscrite au registre du commerce allemand sous le numéro HRB 640126, représentée par son représentant permanent, monsieur Siegfried WEISHAUP, domicilié à 88471 Laupheim (Allemagne), Conrad Adenauerstrasse 23.

Les mandats ne seront pas rémunérés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/04/2021 - Annexes du Moniteur belge



D'après un procès-verbal du conseil d'administration d.d. 30/10/2020, il résulte:

I. La renomination en tant que administrateur délégué de la société pour une période de six ans, commençant le 1/11/2020 et jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2026:
- Monsieur Siegfried WEISHAUP, domicilié à 88471 Laupheim (Allemagne), Conrad Adenauerstrasse 23.

Il est investi d'un pouvoir de représentation complet et est chargé de la gestion quotidienne de la société.

Ce mandat court en même temps que son mandat d'administrateur.

II. La décision de mettre fin à la procuration spéciale, à partir du 30/10/2020, accordée à : Monsieur Jozef NOTAERTS, domicilié à 1755 Gooik, Warandestraat 50 par le conseil d'administration d.d. 23 septembre 2005 et publié aux Annexes du Moniteur belge le 11 novembre 2009 sous le numéro 0160384.

III. Il est conféré à chacun des personnes sous-mentionnées, le pouvoir de signer à deux conjointement tous documents et actes dans le cadre de l'exécution d'une décision prise par le conseil d'administration ou autre organe officiel de la société, ainsi que les documents et actes ressortissant des compétences qui sont allouées aux personnes sous-mentionnées dans le cadre de la répartition interne de tâches ('Geschäftsordnung'), y compris des offres et de tous les autres documents dans le cadre des marchés publics engageant Weishaupt SA, à l'exception des actes relatifs à l'acquisition, à aliénation, à l'échange, au partage de droits immobiliers (en ce compris le droit de superficie et le bail emphytéotique), au baux de plus de neuf ans, aux opérations de leasing immobilier, aux servitudes actives et passives, aux droits de copropriété d'immeubles et à la création ou l'émission d'obligations hypothécaires, de même qu'accomplir tous actes en justice, tant en demandant qu'en défendant.

Ces pouvoirs sont conférés, à partir du 1/11/2020, aux personnes mentionnées ci-après, signant à deux conjointement dans le cadre précité :

- Monsieur Bruno DE WILDE, domicilié à 1703 Schepdaal, Scheestraat 149 ;
- Monsieur Patrick HIEL, domicilié à 1760 Strijtem-Roosdaal, Kerkveldstraat 37.

Siegfried WEISHAUP
Administrateur délégué